

LE CND



centre national
de la chanson des
variétés et du jazz

HorsLesMurs



centre d'information et de ressources
pour les musiques actuelles

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Tournées : les artistes et techniciens en déplacement

17^e journée d'information juridique des centres de ressources du spectacle vivant
CND - CnT - CNV - HorsLesMurs - Irma

Théâtre du Vieux-Colombier
Paris - 16 mars 2015

PRÉSENTATION

Cette 17^e journée d'information juridique vous est proposée par les centres de ressource du spectacle vivant : le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, le Centre national de la danse, le Centre national du Théâtre, HorsLesMurs et l'Irma.

L'organisation d'une tournée en France implique, pour les producteurs, diffuseurs et organisateurs de spectacles, une longue préparation en amont et souvent un budget conséquent, laissant ainsi peu de place à l'improvisation. Comment se passe la négociation des contrats de travail avec les artistes et techniciens ? Comment est fixée la rémunération ? Dans quelles conditions peut-on inclure une clause d'exclusivité ? Comment maîtriser la question des frais professionnels ?

En outre, pouvoir gérer, même dans l'urgence, divers événements susceptibles de survenir au cours de la tournée passe par une bonne appréhension des questions juridiques liées à ces événements : qui supporte le coût d'une annulation de date au milieu d'une tournée ? Faut-il rémunérer les jours *off* ? ...

Autant de sujets à la fois fréquents et complexes qu'il convient d'aborder avec vigilance afin de sécuriser la gestion de la tournée.

En premier lieu, une mise en contexte permettra de définir les spécificités d'une tournée dans les différents secteurs du spectacle vivant et de dresser un panorama des interlocuteurs rencontrés. Ensuite, deux ateliers aborderont en détail les questions liées au contrat de travail et aux frais professionnels.

SOMMAIRE

PROGRAMME.....	3
LEXIQUE	4
BIBLIOGRAPHIE	7
BIOGRAPHIE DES INTERVENANTS.....	10
ANNEXES.....	12
CONTACTS DES CENTRES DE RESSOURCES DU SPECTACLE VIVANT	16

PROGRAMME

9h00 - Accueil des participants

9h30 - Ouverture de la journée par le président de la Conférence permanente

9h45 - Introduction

LA TOURNÉE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Animée par :

M^e Pierre Lautier, avocat au barreau de Paris, cabinet Pierre Lautier

Sébastien Berthe, chargé d'études, Centre de ressources du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)

Mathias Milliard, chargé d'information et de ressources, Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (Irma)

10h30 - Atelier 1

LE CONTRAT DE TRAVAIL : QUELLES SPÉCIFICITÉS EN TOURNÉE ?

Intervenants :

Cédric Cimadomo, administrateur, Zamora Productions

Julie Comte-Gabillon, gérante et directrice de production, La Magnanerie

M^e Camille Lenoble, avocate au barreau de Paris, associée, cabinet Pixel-avocats

Modération :

Émilie Le Thoër, responsable du Pôle juridique, Centre national du Théâtre (CnT)

Raphaëlle Petitperrin, chargée de l'information juridique, Centre national de la danse (CND)

12h30 - Pause déjeuner

14h15 - Atelier 2

LES FRAIS PROFESSIONNELS EN QUESTIONS

Intervenants :

Marie-Eva Haguët, responsable du Département des affaires juridiques, Urssaf en Ile-de-France

Didier Le Bras, expert-comptable du spectacle, de la musique et de l'audiovisuel, cabinet Culture de Gestion

M^e Camille Lenoble, avocate au barreau de Paris, associée, cabinet Pixel-avocats

Modération :

Gentiane Guillot, secrétaire générale, HorsLesMurs

16h30 - Fin des débats

Accident du travail

Selon l'article L. 411-1 du Code de la sécurité sociale, « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou à quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

Accident de trajet

L'accident de trajet est celui qui survient lors du parcours aller-retour effectué par le salarié entre le lieu de travail et l'un des lieux suivants :

- sa résidence principale,
- une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité,
- tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial,
- le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas pendant sa journée de travail.

Cet accident de trajet est alors qualifié d'« accident du travail ».

Avantages en nature

Bien, produit ou service servi gratuitement à un salarié ou économie réalisée par lui, qui doit être intégré dans l'assiette des cotisations sociales.

Cachet

Mode de rémunération spécifique aux artistes, le cachet représente le salaire forfaitaire versé pour une prestation artistique, indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

Contrat 360°

En marketing, le contrat 360° est une stratégie « multicanal » permettant d'exploiter l'intégralité des canaux de promotion afin d'assurer le succès d'un produit ou d'un service. Dans le secteur musical, les domaines d'activité d'un artiste sont : la production phonographique, l'édition musicale, le spectacle vivant, les droits dérivés (*merchandising, sponsoring et endorsement*).

Contrat de travail

Convention par laquelle une personne (le salarié) met son activité professionnelle à la disposition et sous la subordination d'une autre personne, l'employeur, qui lui verse en contrepartie un salaire. Le contrat de travail peut être conclu pour une durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Contrat de travail collectif

L'article L. 7121-7 du Code du travail précise que le contrat de travail peut être commun à plusieurs artistes lorsque ces derniers se produisent dans un même numéro. Dans ce cas, le contrat doit mentionner le nom de tous les artistes engagés et comporter le montant du salaire attribué à chacun d'eux. Le contrat peut n'être revêtu que de la signature d'un seul artiste, à condition qu'il ait reçu mandat écrit de chacun des artistes figurant au contrat.

Déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels (ou plus communément appelée « abatement pour frais professionnels »)

Selon le Code général des impôts et dans certaines conditions, l'employeur peut appliquer à certains de ses salariés un abatement sur leur assiette de cotisations au titre des frais professionnels.

Seules certaines professions (liste strictement limitative) peuvent bénéficier de cet abatement :

- les artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques et chorégraphiques : 25 %,
- les artistes musiciens, choristes, chefs d'orchestre, régisseurs de théâtres : 20 %,
- les chanteurs de variétés engagés dans des spectacles afin de tenir le rôle principal, assimilés à des artistes lyriques : 25%.

Défraiement

Remboursement sous forme forfaitaire ou au réel des frais qui sont exposés par le salarié à l'occasion de son travail (transport, restauration, hébergement).

Déplacement (grand)

« Lorsque le travailleur salarié ou assimilé est en déplacement professionnel et empêché de regagner chaque jour sa résidence habituelle », il est réputé être en situation de grand déplacement.

« Le travailleur salarié ou assimilé est présumé empêché de regagner sa résidence lorsque la distance séparant le lieu de résidence du lieu de déplacement est au moins égale à 50 kilomètres (trajet aller) et que les transports en commun ne permettent pas de parcourir cette distance dans un temps inférieur à 1 h 30 (trajet aller). Toutefois, lorsque le travailleur salarié ou assimilé est empêché de regagner son domicile en fin de journée pour des circonstances de fait, il est considéré comme étant dans la situation de grand déplacement. » (arrêté du 20 décembre 2002).

Les conventions collectives dans le spectacle ont, elles aussi, leur définition du grand déplacement (se reporter à celle qu'applique l'employeur).

Déplacement (petit)

Déplacement professionnel occasionné par le travail ne répondant pas aux critères du grand déplacement. Les conventions collectives dans le spectacle ont, elles aussi, leur définition du petit déplacement ; se reporter à celle qu'applique l'employeur.

Diffuseur

Dans le cadre d'un contrat, le diffuseur est celui qui est responsable de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles. Les entrepreneurs de tournées sont également considérés comme des diffuseurs (article D7122-1 du Code du travail).

Exclusivité

Dans le cadre d'un contrat de travail, la clause d'exclusivité a pour objet d'interdire à un salarié l'exercice d'une autre activité professionnelle pendant l'exécution de son contrat.

Pour être valable elle doit être :

- indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise,
- justifiée par la nature de la tâche à accomplir,
- et proportionnée au but recherché.

Son recours est limité à l'exercice d'une activité concurrente à celle de l'employeur.

Frais professionnels

Les frais professionnels sont des charges de caractère spécial inhérentes à la fonction ou à l'emploi du salarié que celui-ci supporte au titre de l'accomplissement de son travail.

Jour « off »

Journée non travaillée au sein d'une tournée.

Promesse d'embauche

À condition de reprendre les éléments essentiels du contrat de travail prévu, le fait de promettre l'embauche vaut embauche. L'employeur ne peut, par la suite, se rétracter. En pratique, la promesse d'embauche peut être écrite ou orale, à charge pour le salarié de rassembler assez d'éléments pour prouver l'engagement de l'employeur. Elle ne dispense toutefois pas l'employeur de rédiger un contrat de travail.

Temps de travail effectif

Le temps de travail effectif est le « temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer à ses occupations personnelles ». (article L. 3121-1 du Code du travail).

Tournée

Selon la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant, « on entend par "tournée" les déplacements effectués par les artistes, les personnels techniques et administratifs dans un but de représentation publique donnée par tout entrepreneur, produisant ou diffusant un ou plusieurs spectacles en France, dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger, quels que soient la durée du séjour et le lieu de représentation, dès lors qu'ils concernent un artiste au minimum.

Les spectacles sont considérés en tournée dès lors que les déplacements sont effectués dans un but de représentations publiques isolées et/ou successives données dans un ou des lieux de spectacle différents par un entrepreneur de spectacles, créant, produisant ou diffusant le spectacle et qui contraignent les salariés à séjourner en dehors de leur domicile ». Lorsqu'un spectacle produit et diffusé dans le cadre d'une tournée est exploité dans un même lieu pendant plus de 25 représentations, il est réputé être exploité hors tournée.

Selon la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, « la tournée est entendue comme un déplacement collectif organisé par l'employeur dans le but de préparer (repérages, répétitions, résidences...) ou donner la représentation d'une œuvre de l'esprit, mettant le salarié dans l'impossibilité de regagner chaque jour son lieu de domicile ».

Tourneur (ou entrepreneur de tournées)

Il prend en charge la recherche de dates, le montage de la tournée, il fait appel à des réseaux de diffusion et dispose d'une équipe de professionnels pour la préparation et le déroulement de la tournée. Il n'a pas la responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique (article D7122-1 du Code du travail).

Textes de référence

Code du travail 2015, éd. Litec, 2014.

Fiscal 2015, Social 2015, éd. Francis Lefebvre, 2015.

Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant, n° 3090. [en ligne]
http://www.prodiss.org/public/index.php?option=com_content&view=article&id=122&Itemid=100&59bf69c13d1c0c1867ba463fa342252f=156eff5f1a64fa5d6efb246476964e6b

Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, n° 3226. [en ligne]
<http://syndecac.org/index.php/chambre-professionnelle/convention-collective>

Ouvrages

BOUVERY Pierre-Marie, *Les Contrats de la musique*, éd. Irma, 2015. (à paraître - mai 2015)

CHHUM Frédéric, COLOMBO Camille, *Les Intermittents du spectacle*, LexisNexis, 2013.

KOCHERT Philippe, *Guide de l'organisation de spectacles*, éd. Territorial, 2011.

BOUVERY Pierre-Marie, *Les Contrats 360°. Pour une explication des contrats à droits multiples*, éd. Irma, 2011.

TORTELLO DUBAN Nicole (dir.), *Les contrats de travail du spectacle vivant, vol. 1, La conclusion*, Prodiss, 2010.

TORTELLO DUBAN Nicole (dir.), *Les Contrats de travail du spectacle vivant, vol. 2, L'exécution et la rupture*, Prodiss, 2010.

AUDUBERT Philippe, *Profession entrepreneur de spectacles*, 8^e édition, éd. Irma, 2014.

SÉGUINEAU Malika (dir.), *Les Musiques actuelles et la variété dans la convention collective du spectacle vivant privé*, Prodiss, 2014.

ROÉ Cendryne, *La Circulation internationale du spectacle*, éd. Irma, 2014.

Études, rapports, colloques, fiches pratiques

« Les conventions collectives dans le spectacle », fiche pratique, Irma, mise à jour janvier 2015. [en ligne] <http://www.irma.asso.fr/Les-conventions-collectives-dans>

CnT, « Mémo : les conventions collectives dans le secteur du spectacle vivant », fiche juridique. [en ligne] http://www.cnt.asso.fr/juridique/fiche_juridique.cfm/194071-memo_les_conventions_collectives_dans_le_secteur_du_spectacle_vivant.html

Premier Acte Conseil, « Convention collective, ça peut nous importer. Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant : à quel moment considère-t-on qu'un spectacle est en tournée ? », *La Lettre info*, n° 286, fév. 2015.

« Mémento pour le paiement des artistes du spectacle », fiche pratique, Irma, mise à jour janvier 2015. [en ligne] <http://www.irma.asso.fr/Memento-pour-le-paiement-des>

GARNIER Agnès, « Les frais professionnels », fiche pratique, La Scène, 2013, p. 188-189.

CnT, « Frais professionnels ». [en ligne] www.scene-juridique.fr (un site du Centre national du Théâtre)

CnT, « L'embauche des artistes dans les compagnies dramatiques », fiche juridique, mise à jour sept. 2014. [en ligne] http://www.cnt.asso.fr/juridique/fiche_juridique.cfm/151016-l_embauche_des_artistes_dans_les_compagnies_dramatiques.html

« Le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle », fiche pratique, CND/CnT/HorsLesMurs/Irma, mise à jour décembre 2014. [en ligne] <http://www.irma.asso.fr/Le-regime-d-assurance-chomage-des>

GOUYON Marie, PATUREAU Frédérique, « Tendances de l'emploi dans le spectacle », Deps, coll. Culture chiffres, 2014-2. [en ligne] <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2014/Tendances-de-l-emploi-dans-le-spectacle-CC-2014-2>

CPNEF-SV, « Tableau de bord statistique de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant, 2012 ». [en ligne] <http://www.cpnsv.org/donnees-statistiques/tableau-bord/donnees-nationales>

« La diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2013 », *CNV Info*, Hors-série sept. 2014. [en ligne] https://www.cnv.fr/sites/cnv.fr/files/documents/PDF/Ressource/stats_diffusion/ElementsStatiDifSpec2013.pdf

« L'organisation d'une tournée à l'étranger », compte-rendu de la journée d'information juridique organisée par les centres de ressource CND/CnT/HorsLesMurs/Irma, 2007. [en ligne] <http://www.irma.asso.fr/L-organisation-d-une-tournee-l,5276>

CnT, « Tournée en France : décompte du temps de trajet, frais de déplacement, rémunération, et temps de repos ». [en ligne] www.scene-juridique.fr (un site du Centre national du Théâtre)

Articles

SCHWEICH Fanny, LE THOËR Émilie, « L'abattement pour frais professionnels dans le spectacle », *La Scène*, n° 69, juin/juil./août 2013, p. 170.

TRICOIRE Agnès, « Quelle est la responsabilité du producteur employeur d'artistes intermittents en cas d'accident durant le trajet domicile/lieu de la prestation ? », *La Scène*, n°67, déc./janv./fév. 2013, p. 181.

« Temps de travail effectif : accident de trajet, la dernière jurisprudence », *La Scène*, n° 67, « fiches pratiques », déc./janv./fév. 2013, p. 178.

JOUBERT Marie-Agnès, « Cachets : les grandes tendances », *La Scène*, n° 67, déc./janv./fév. 2013, p. 90-91.

« Temps de trajet : Le décompte lors des tournées, explications », *La lettre de l'entreprise culturelle*, fév. 2012, n° 226, p. 3.

VINCENT Jean, « Spectacle et auto-entrepreneur », *La Scène*, n° 61, juil. 2011, p. 156-158.

Sites utiles

Audiens - www.audiens.org

Groupe de protection sociale pour les professionnels de la culture, de la communication et des médias

Légifrance - www.legifrance.gouv.fr

Permet notamment de consulter les conventions collectives.

Premier Acte Conseil - www.1acte.fr

L'agence conseil au développement culturel

Scène juridique - www.scene-juridique.fr

Le site des administrateurs et porteurs de projet du spectacle vivant - un site du Centre national du Théâtre

Urssaf - www.urssaf.fr

Union de recouvrement de la sécurité sociale et des allocations familiales

BIOGRAPHIE DES INTERVENANTS

Par ordre alphabétique



Cédric Cimadomo

Administrateur, Zamora Productions

www.zamoraprod.com

Avant de rejoindre l'équipe de Zamora Productions en 2005, Cédric Cimadomo a été manager de plusieurs artistes grenoblois. C'est en intégrant le Master II « Management de carrière d'artiste » au sein de la Fac d'économie de Lyon, qu'il rencontre Sébastien Zamora. Après un début de collaboration en tant que stagiaire pour valider son diplôme, il devient l'administrateur de la structure. Épaulé dans un premier temps par un administrateur confirmé qui lui apprendra les subtilités des métiers de production, il devient en 2009 responsable administratif et financier de l'entreprise. Il participera, en plus du suivi de l'activité de tournée, à la création des divisions label et éditorial de Zamora Productions.



Julie Comte-Gabillon

Gérante, directrice de production, La Magnanerie

www.magnanerie-spectacle.com

Après un DEA en histoire de l'art à l'université Rennes II et un DESS à l'Université de Dijon en médiation culturelle, Julie Comte-Gabillon a travaillé sept ans au bureau Ici même à Rennes en tant que responsable de la diffusion. En 2010, elle crée son bureau de production La Magnanerie qui administre actuellement une dizaine de compagnies dont les compagnies La Ricotta - Bérangère Jannelle, Ki productions - Kitsou Dubois, Le Léopard Dramatique - Jean-Paul Delore, La Musicienne du Silence - Benjamin Porée... et assure pour ces compagnies la direction de production, l'administration, la diffusion et la communication.

Marie-Eva Haguët

Responsable du Département des affaires juridiques, Urssaf en Ile-de-France

www.urssaf.fr

Juriste de formation, Marie-Eva Haguët est responsable du Département des affaires juridiques de la Direction juridique de l'Urssaf d'Ile-de-France. Ce département est plus particulièrement chargé d'une part, de la diffusion de l'information juridique au sein de l'organisme, et d'autre part de l'appui aux secteurs de production aux fins de sécurisation des réponses juridiques adressées aux cotisants et partenaires.



M^e Pierre Lautier

Avocat au barreau de Paris, cabinet Pierre Lautier

www.lautieravocats.fr

Créé depuis 2003, le Cabinet Pierre Lautier, composé des avocats M^e Pierre Lautier et M^e Chloé Bonvalet, a acquis une expérience reconnue en droit de la musique et droit du spectacle. M^e Pierre Lautier enseigne les contrats de la musique à l'ISCPA (École de communication et de production).



Didier Le Bras

Expert-comptable du spectacle, de la musique et de l'audiovisuel, cabinet Culture de Gestion

www.culturedegestion.com

Diplômé du professorat de l'enseignement public et expert comptable, Didier Le Bras intervient depuis 20 ans dans le secteur culturel. Fondateur de la société d'expertise comptable Culture de Gestion, il est au quotidien confronté aux problématiques liées à la production et la diffusion de spectacles et de projets artistiques. Cette expérience lui permet de mettre en liens la complexité grandissante de l'ensemble des textes et règlements et la pratique sans cesse renouvelée des projets artistiques. Aux côtés des directeurs de lieux, chorégraphes, metteurs en scènes et plus largement de tous les responsables de projets culturels, il est conseil face à l'éternelle équation du « comment créer et diffuser » dans un environnement de plus en plus contraignant.



M^e Camille Lenoble

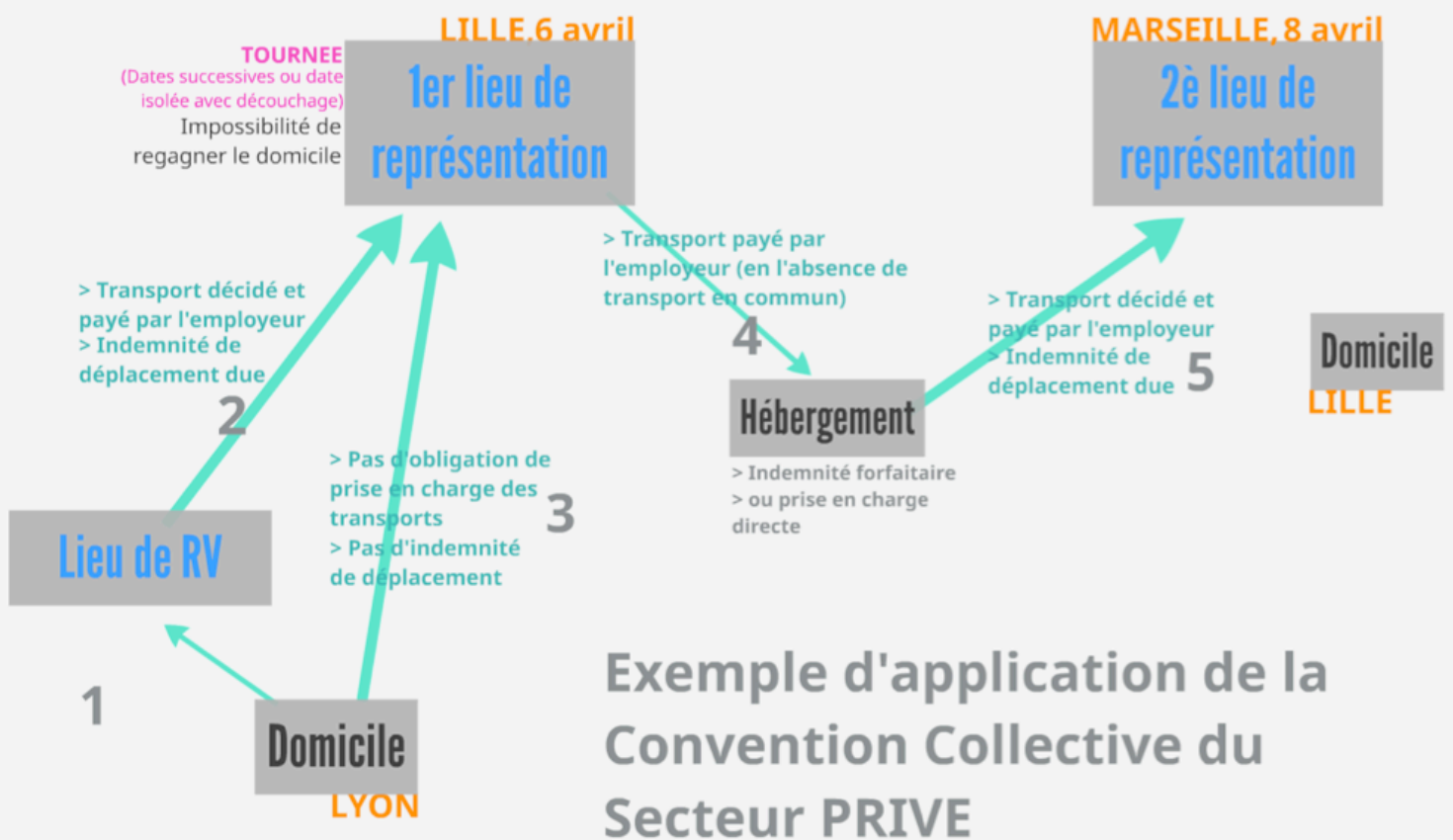
Avocate au barreau de Paris, associée, cabinet Pixel-avocats

www.pixel-avocats.com

Camille Lenoble est avocate au barreau de Paris depuis 2007, diplômée en droit de la propriété intellectuelle ainsi qu'en droit privé. Elle a cofondé en 2011 le cabinet PIXEL AVOCATS. Elle travaille notamment pour des entités du spectacle vivant qu'elle accompagne au quotidien en tant que Conseil dans la rédaction ou la négociation de contrats ou ponctuellement pour les assister dans le cadre de contentieux. Elle défend également, de façon régulière, des metteurs en scène et des artistes-interprètes, notamment en droit du travail et en droit d'auteur. Elle enseigne par ailleurs le droit de la propriété intellectuelle dans des écoles privées de multimédia.

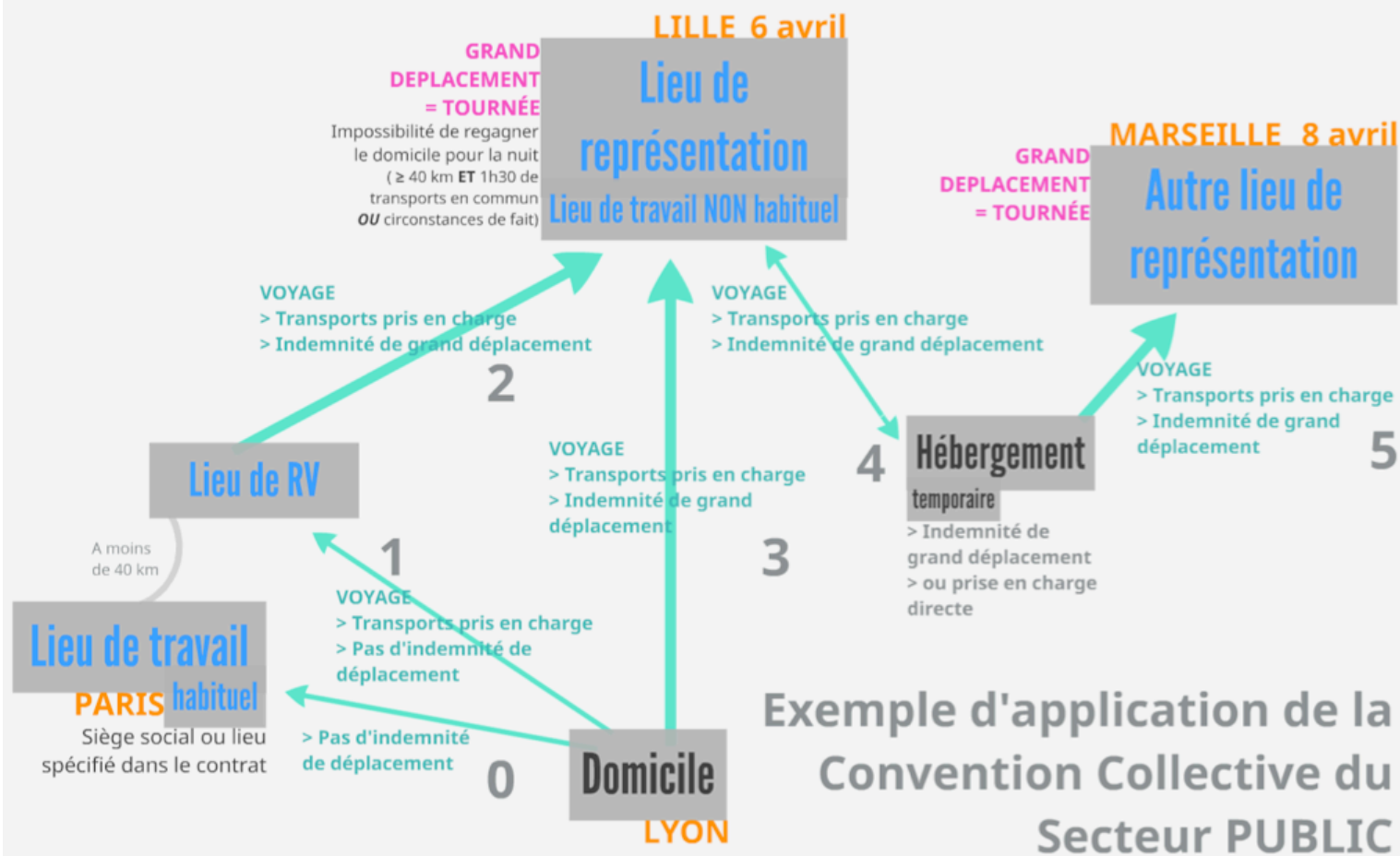
EXEMPLE D'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DU SPECTACLE VIVANT

Atelier 2 : Les frais professionnels en questions



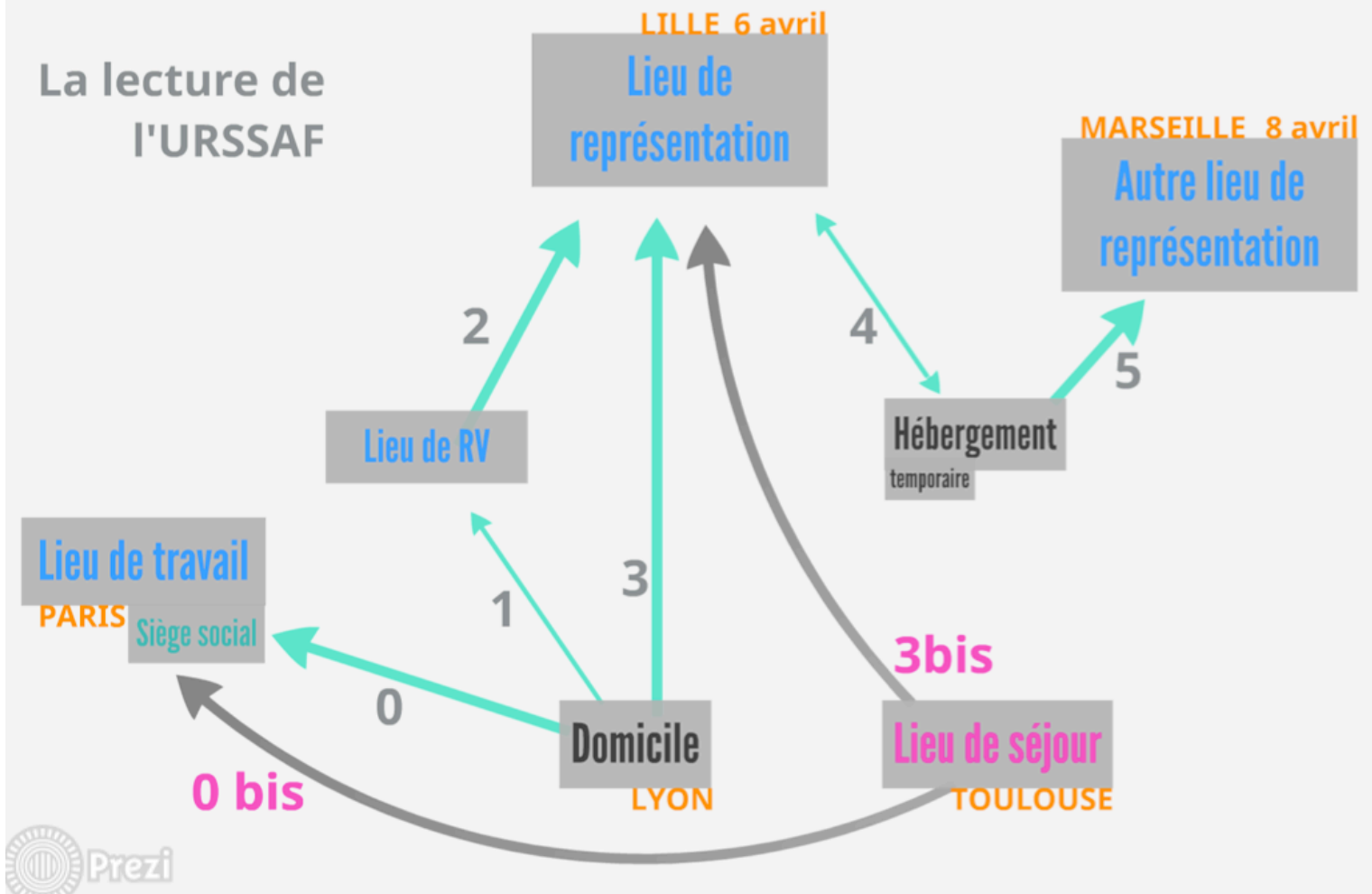
EXEMPLE D'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Atelier 2 : Les frais professionnels en questions



Atelier 2 : Les frais professionnels en questions

La lecture de
l'URSSAF



EXEMPLE D'UN PLANNING DE TOURNÉE

La Magnerie - exemple de tournée année 2015 - 58 représentations
Spectacle A - tout public / Spectacle B - Jeune Public

Janvier 2015			Février 2015			Mars 2015			Avril 2015					
J	L	S	D	L	M	D	L	M	D	L	M	J	L	S
J 1	V 2	S 3	D 1	L 2	M 3	D 1	L 2	M 3	D 1	L 2	M 3	J 1	J 2	M 1
D 4	L 5	M 6	L 3	M 4	J 5	M 4	M 5	J 6	M 4	M 5	J 6	V 3	S 4	S 4
M 7	M 8	J 9	S 7	V 6	V 6	V 6	V 6	V 6	L 6	L 6	L 6	D 5	L 6	L 6
J 8	V 9	S 10	D 8	L 9	M 10	S 7	D 8	M 8	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7
S 10	L 11	M 11	L 9	M 10	L 9	D 8	L 9	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8
D 11	L 12	M 13	M 11	M 11	M 11	L 9	M 10	M 10	J 9	J 9	J 9	V 10	S 11	S 11
M 13	M 14	J 15	J 12	V 13	V 13	M 11	M 11	M 11	S 11	S 11	S 11	S 11	S 11	S 11
M 14	J 15	V 16	V 13	S 14	S 14	M 11	M 11	M 11	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12
J 15	V 16	S 17	S 14	D 15	D 15	V 13	V 13	V 13	L 13	L 13	L 13	L 13	L 13	L 13
V 16	S 17	M 18	D 15	L 16	L 16	S 14	S 14	S 14	M 14	M 14	M 14	M 14	M 14	M 14
S 17	M 18	J 19	L 16	M 17	M 17	D 15	D 15	D 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15
D 18	L 19	M 20	M 17	M 18	M 18	L 16	L 16	L 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16
L 19	M 20	M 21	J 19	J 19	J 19	M 18	M 18	M 18	V 17	V 17	V 17	S 18	S 18	S 18
M 21	J 22	V 23	M 18	M 19	M 19	J 19	J 19	J 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19
J 22	V 23	S 24	M 19	M 20	M 20	M 19	M 19	M 19	L 20	L 20	L 20	L 20	L 20	L 20
V 23	S 24	D 25	M 20	M 21	M 21	M 20	M 20	M 20	M 21	M 21	M 21	M 21	M 21	M 21
S 24	D 25	L 26	M 21	M 22	M 22	M 21	M 21	M 21	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22
D 25	L 26	M 27	M 22	M 23	M 23	M 22	M 22	M 22	V 24	V 24	V 24	V 24	V 24	V 24
L 26	M 27	J 28	M 23	M 24	M 24	M 23	M 23	M 23	S 25	S 25	S 25	S 25	S 25	S 25
M 27	J 28	S 29	M 24	M 25	M 25	M 24	M 24	M 24	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26
J 28	S 29	M 30	M 25	M 26	M 26	M 25	M 25	M 25	L 27	L 27	L 27	L 27	L 27	L 27
M 28	J 29	V 30	M 26	M 27	M 27	M 26	M 26	M 26	M 28	M 28	M 28	M 28	M 28	M 28
J 29	V 30	S 31	M 27	M 28	M 28	M 27	M 27	M 27	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29
S 31	M 30	L 31	M 28	M 29	M 29	M 28	M 28	M 28	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30

Equipe artistique 1

Equipe artistique 2

Equipe artistique 2

Equipe artistique 2

CONTACTS DES CENTRES DE RESSOURCES DU SPECTACLE VIVANT

LE CND

CND, Centre national de la danse
Département Ressources professionnelles
01 41 839 839
ressources@cnd.fr
www.cnd.fr



CnT, Centre national du Théâtre
Pôle juridique
01 44 61 85 33
accueil@cnt.asso.fr
www.cnt.asso.fr



centre national
de la chanson des
variétés et du jazz

CNV, Centre national de la chanson des variétés et du jazz
01 56 69 11 30
info@cnv.fr
www.cnv.fr

HorsLesMurs

HorsLesMurs, Centre national de ressources des arts de la rue et du cirque
01 55 28 10 10
conseil@horslesmurs.fr
www.horslesmurs.fr



centre d'information et de ressources
pour les musiques actuelles

Irma, Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles
01 43 15 11 11
info@irma.asso.fr
www.irma.asso.fr

Cette journée a été organisée par :

Samuela Berdah et Raphaëlle Petitperrin (CND), Émilie Le Thoër et Fanny Schweich (CnT), Sébastien Berthe (CNV), Gentiane Guillot (HorsLesMurs), Florence de Coninck et Mathias Milliard (Irma).

Dossier réalisé par Florence de Coninck